



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

déchéances et incapacités

Question écrite n° 20292

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les préoccupations de l'association des directeurs d'établissements d'hébergement pour personnes âgées (ADEPHA) suite à la publication dans le journal « Le Monde » des résultats d'une enquête relative aux détournements réalisés par des tuteurs indélicats au détriment de personnes âgées hébergées dans des établissements de l'assistance publique de Paris. Cette association rappelle que les tuteurs agissent sous le contrôle des juges des tutelles, puisque c'est à eux qu'ils doivent rendre compte de leurs actions et non à la hiérarchie de leur établissement quand ils sont salariés. L'ADEPHA, qui dénonce les dysfonctionnements actuels, souhaiterait une réorganisation du système actuel et la mise en oeuvre de moyens adéquats pour répondre à la situation d'un nombre croissant de personnes âgées fragilisées. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'elle partage pleinement son souci d'éviter le renouvellement de certains agissements frauduleux dont ont pu être victimes des personnes hospitalisées de la part de gérants de tutelle. Elle rappelle que ces détournements ne concernent que quelques personnes, qui ont fait l'objet de poursuites pénales, et que l'honnêteté de l'ensemble des gérants de tutelle ne saurait être systématiquement mise en doute en raison d'agissements circonscrits à quelques cas. Pour autant il est nécessaire d'opérer un contrôle accru des comptes de gestion des majeurs faisant l'objet d'un régime de protection juridique. Le rapport des inspections générales des ministres de la justice, de l'emploi et de la solidarité, de l'économie, des finances et de l'industrie, chargées d'une enquête sur le fonctionnement du dispositif de protection des majeurs, rendu public le 24 novembre 1998, formule à cet égard un certain nombre de propositions propres à remédier aux situations dénoncées par l'auteur de la question. Celles-ci feront l'objet d'un examen approfondi par le groupe de travail interministériel qui sera prochainement mis en place à l'effet d'assurer le suivi des préconisations de ce rapport.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20292

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 1998, page 5665

Réponse publiée le : 1er mars 1999, page 1271